

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 09.11.2015

Révision: 09.11.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** ENDUIT PROTECTEUR NOIR MAT - 400 ml

· **Code du produit:** 4000 354164

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Emploi de la substance / de la préparation Vernis

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Nordwest Handel AG

Berliner Str. 26 - 36

D-58135 Hagen

Phone: +49 (0)2331/4610

Fax: +49 (0)2331/461389

· **Service chargé des renseignements:** Datenblatt ausstellender Bereich/fachkundige Person: sdb@nordwest.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

France:

Institut national de recherche et de sécurité (INRS) Tel. + 33 1 45 42 59 59

Belgique:

Centre antipoisons /Antigif Centrum Tel. +32 70 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02

GHS07

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

naphta léger (pétrole), hydrotraité

acétone

Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.11.2015

Révision: 09.11.2015

Nom du produit: ENDUIT PROTECTEUR NOIR MAT - 400 ml

P501

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

(suite de la page 1)

Indications complémentaires:

E066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3 Autres dangers
Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7	butane Flam. Gas 1, H220; Press. Gas, H280	25-30%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9	propane Flam. Gas 1, H220; Press. Gas, H280	10-<25%
CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2	acétone Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	10-<25%
CAS: 64742-49-0 EINECS: 265-151-9	naphtha léger (pétrole), hydrotraité Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H336	10-<25%
CAS: 141-78-6 EINECS: 205-500-4	acétate d'éthyle Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	5-<10%
Numéro CE: 918-668-5	Naphtha, wasserstoffbehandelt, niedrig siedend Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H335-H336	3-7%

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours
Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction
Moyens d'extinction: CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers
Équipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Éloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 09.11.2015

Révision: 09.11.2015

Nom du produit: ENDUIT PROTECTEUR NOIR MAT - 400 ml

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

(suite de la page 2)

SECTION 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Stocker dans un endroit frais.
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Recommended storage temperature: 10-30 °C.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

106-97-8 butane

VME Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm

67-64-1 acétone

VME Valeur momentanée: 2420 mg/m³, 1000 ppm
Valeur à long terme: 1210 mg/m³, 500 ppm

141-78-6 acétate d'éthyle

VME Valeur à long terme: 1400 mg/m³, 400 ppm

· DNEL

67-64-1 acétone

Oral	DNEL	62 mg/kg/bw/day (human)
Dermique	DNEL	62 mg/kg bw/day (human)
Inhalatoire	DNEL	200 mg/m ³ (human)

64742-49-0 naphtha léger (pétrole), hydrotraité

Oral	DNEL	699 mg/kg/bw/day (population)
Dermique	DNEL	699 mg/kg bw/day (population)
		773 mg/kg bw/day (worker)
Inhalatoire	DNEL	608 mg/m ³ (population)
		2035 mg/m ³ (worker)

141-78-6 acétate d'éthyle

Oral	DNEL	4,5 mg/kg/bw/day (population) (Long-term - systemic effects)
Dermique	DNEL	37 mg/kg bw/day (population) (Long-term - systemic effects)
		63 mg/kg bw/day (worker) (Long-term - systemic effects)
Inhalatoire	DNEL	734 mg/m ³ (population) (Acute - systemic effects)
		1468 mg/m ³ (worker) (Acute - systemic effects)
	DNEL	734 mg/m ³ (population) ((Acute - local effects))

Naphtha, wasserstoffbehandelt, niedrig siedend

Oral	DNEL	11 mg/kg/bw/day (population) (Long-term - systemic effects)
Dermique	DNEL	11 mg/kg bw/day (population) (Long-term - systemic effects)
		25 mg/kg bw/day (worker) (Long-term - systemic effects)
Inhalatoire	DNEL	32 mg/m ³ (population) (Long-term - systemic effects)
		150 mg/m ³ (worker) (Long-term - systemic effects)

· PNEC

141-78-6 acétate d'éthyle

PNEC	650 mg/l (STP)
PNEC sediment	0,34 mg/kg dw (Bel) (freshwater)

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 09.11.2015

Révision: 09.11.2015

Nom du produit: ENDUIT PROTECTEUR NOIR MAT - 400 ml

(suite de la page 3)

· **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Équipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Éviter tout contact avec les yeux.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:**

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

When used properly and under normal conditions, breathing protection is not required.

· **Protection des mains:** Pas nécessaire.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:** Gants en PVC ou PE

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:** Vêtement de protection léger

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **Aspect:**

Forme: Aérosol

Couleur: Noir

· **Odeur:** Caractéristique

· **Seuil olfactif:** Non déterminé.

· **valeur du pH:** Not applicable for an aerosol *

· **Changement d'état**

Point de fusion: Non déterminé.

Point d'ébullition: Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

· **Point d'éclair** Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

· **Inflammabilité (solide, gazeux):** Non applicable.

· **Température d'inflammation:** 310 °C

· **Température de décomposition:** Non déterminé.

· **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion:** Protect from sunlight and temperatures above 50 °C. Development of explosive vapor / air mixtures.

· **Limites d'explosion:**

Inférieure: 0,9 Vol %

Supérieure: 13,0 Vol %

· **Pression de vapeur à 20 °C:** 4200 hPa

· **Densité à 20 °C:** 0,811 g/cm³

· **Densité relative** Non déterminé.

· **Densité de vapeur.** Non déterminé.

· **Vitesse d'évaporation** Non applicable.

· **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:**

Pas ou peu miscible

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.11.2015

Révision: 09.11.2015

Nom du produit: ENDUIT PROTECTEUR NOIR MAT - 400 ml

(suite de la page 4)

9.2 Autres informations

* The final mixture in the aerosol is formed only after the addition of the pressurized gas. Some data are not measurable in a hermetically sealed, pressurized container.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité**
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:**

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
67-64-1 acétone

Oral	LD50	5800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	20000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	76 mg/l (rat)

64742-49-0 naphta léger (pétrole), hydrotraité

Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rab)
Inhalatoire	LC50/4 h	>20 mg/l (rat)

141-78-6 acétate d'éthyle

Oral	LD50	5620 mg/kg (lapin)
Dermique	LD50	> 18000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	56 mg/l (rat)

Naphtha, wasserstoffbehandelt, niedrig siedend

Oral	LD50	> 2000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 2000 mg/kg (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Pas d'effet d'irritation.
- **des yeux:** Effet d'irritation.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Irritant

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité
Toxicité aquatique:
74-98-6 propane

EC50 / 48h	27,1 mg/l (daphnia magna)
EC50 / 72h	11,9 mg/l (Algen)
LC50 / 96 h	49,9 mg/l (fish)

67-64-1 acétone

EC50 / 48h	>100 mg/l (daphnia magna)
LC50	20,000 mg/l (lapin)
LC50 / 96 h	7500 mg/l (Leuciscus idus (Aland))
	5540 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle))
LC50/48h	12600 mg/l (daphnia magna)
NOEC / 16h	1700 mg/l (Pseudomonas putida)
NOEC / 48h	4740 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.11.2015

Révision: 09.11.2015

Nom du produit: ENDUIT PROTECTEUR NOIR MAT - 400 ml

(suite de la page 5)

64742-49-0 naphta léger (pétrole), hydrotraité

EC50 1-10 mg/l (aquatische Invertebraten)

LC50 1-10 mg/l (fish)

141-78-6 acétate d'éthyle

EC50 / 48h 717 mg/l (daphnia magna)

3300 mg/l (Scenedesmus subspicatus)

LC50 / 96 h 230 mg/l (Pimephales promelas)

NOEC 2,4 mg/l (daphnia magna) (21d; DIN 38412, Part 11)

NOEC / 72h > 100mg mg/l (Desmodesmus subspicatus) (OECD 201)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **Effets écotoxiques:**· **Remarque:** Nocif pour les poissons.· **Autres indications écologiques:**· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**· **PBT:** Non applicable.· **vPvB:** Non applicable.· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**· **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.· **Catalogue européen des déchets**

16 05 04* gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

15 01 11* emballages métalliques contenant une matrice poreuse solide dangereuse (par exemple, amiante), y compris des conteneurs à pression vides

· **Emballages non nettoyés:**· **Recommandation:**

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

SECTION 14: Informations relatives au transport· **14.1 No ONU**· **ADR, IMDG, IATA**

UN1950

· **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**· **ADR**

1950 AÉROSOLS

· **IMDG**

AÉROSOLS

· **IATA**

AÉROSOLS, inflammable

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**· **ADR**· **Classe**

2 5F Gaz.

· **Étiquette**

2.1

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.11.2015

Révision: 09.11.2015

Nom du produit: ENDUIT PROTECTEUR NOIR MAT - 400 ml

(suite de la page 6)

· IMDG, IATA



· Class	2.1
· Label	2.1

· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant

· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
· Marine Polluant:	Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Gaz.
· Indice Kemler:	-
· No EMS:	F-D,S-U

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
---	-----------------

· Indications complémentaires de transport:

· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D

· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity

· "Règlement type" de l'ONU:	UN1950, AÉROSOLS, 2.1
------------------------------	-----------------------

SECTION 15: Informations réglementaires

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

Flam. Gas 1: Flammable gases, Hazard Category 1

Flam. Aerosol 1: Flammable aerosols, Hazard Category 1

Press. Gas: Gases under pressure: Compressed gas

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 09.11.2015

Révision: 09.11.2015

Nom du produit: ENDUIT PROTECTEUR NOIR MAT - 400 ml

Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2
Flam. Liq. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3
Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2
STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3
Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1
Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2
Aquatic Chronic 3: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 3

(suite de la page 7)

FR